

### PROCÈS-VERBAL

#### Séance plénière du conseil d'administration du 11 octobre 2022

Les membres du conseil d'administration (CA) de l'université Jean Moulin se sont réunis le mardi 11 octobre 2022 à 14h15 en salle CAILLEMER et par visioconférence via WEBEX, sous la présidence de Monsieur Eric CARPANO, président de l'université Jean Moulin, en vue de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

### Informations générales

#### Partie A

1. Création du Centre de compétences en langues et approbation de ses statuts
2. Structure budgétaire 2023 modifiée
3. Campagne d'emploi 2023 partie 1
4. Rapport social unique
5. Présentation du rapport d'activité de la référente déontologue
6. Modification des tarifs édition
7. Admission en non-valeur
8. Désignation des étudiants au conseil des sports
9. Taux de rémunération des moniteurs de BU

#### Partie B

Organisation pédagogique

Questions financières

Conventions pour approbation

#### Partie C

Conventions pour information

### Questions diverses

### ÉTAIENT PRÉSENTS

**Collège A des professeurs** : BENNAFLA Karine, BONNET Gilles, CARPANO Eric, GIRARD Pierre, LEDENTU Marie, VINOT Didier

**Collège B des autres enseignants** : ABRAVANEL-JOLLY Sabine, BISCAY Myriam, CORNIC Sylvain, HERNANDEZ MARZAL Belen, JOBERT-MARTIN Vanina

**Collège des IATSS** : SALMI Rachid, VAUTRIN-VILLOND Véronique

**Collège des étudiants** : KLIOUA Naïl

**Collège des personnalités extérieures** : CRABOUILLET Justine, LONGUEVAL Jean-Michel, ROBIN Bénédicte

### ÉTAIENT REPRÉSENTÉS

**Collège A des professeurs** : DEUMIER Pascale par CARPANO Eric, HOURS Bernard par BONNET Gilles

**Collège B des autres enseignants** : DESSINGES Catherine par LEDENTU Marie, NEMOZ-RAJOT Quentin par BONNET Gilles

**Collège des étudiants** : NIEPCERON Jean-Arnaud par KLIOUA Naïl

### ÉTAIENT INVITÉS ET PRÉSENTS

BONINCHI Marc, directeur de cabinet – DE BOEVER Eric, directeur du SUAPS – DELPLA Isabelle, vice-présidente en charge de la recherche – EDOUARD Sylvène, doyenne de la faculté des lettres et civilisations – EYRAUD Coralie, représentante de M. le recteur de la région académique Auvergne-Rhône-Alpes – FERRARI-BREEUR Christine, vice-présidente en charge des affaires sociales et de la qualité de vie au travail – GAUTHIEZ Bernard, vice-président en charge de la transition écologique – GONTIER Thierry, doyen de la faculté de philosophie – GOUT Olivier, doyen de la faculté de droit – JOBERT Manuel, vice-président en charge de l'Europe et des relations internationales – KRIEF Nathalie, vice-présidente en charge de la formation, de la vie étudiante et de l'insertion professionnelle – LEBEAU Tifenn, directrice générale des services adjointe, directrice des ressources humaines – LE NAOUR Laurent, agent comptable – MARMOZ Franck, vice-président en charge des finances et du patrimoine – MARTINI Alessandro, doyen de la faculté des langues – NIVET Stéphane, directeur de la communication – PHILIP-GAY Mathilde, vice-présidente en charge de l'égalité, de la laïcité et de la lutte contre toutes les discriminations – SUSENNA Eva, chargée de mission à la formation langues-lettres-SHS, accompagnée de SOK Lionel, Maison des Langues/Centre de compétences en langues – TRAVARD Jérôme, directeur de l'IUT – UNTERMEIER-KERLEO Elise, référente déontologue – VARINARD Christian, directeur de l'IAE Lyon – VILAIN Camille, responsable administrative et financière du SGRI – VILES Mathieu, directeur général des services par intérim.

### ASSISTAIENT ÉGALEMENT

Pascale PERRET, responsable des affaires institutionnelles au sein du SAJGA – Matthias MALBLANC, responsable des affaires juridiques au sein du SAJGA.

Le présent procès-verbal a été rédigé par Matthias MALBLANC.

**Pascale PERRET** procède à l'appel. Le quorum étant atteint, le vice-président en charge du conseil d'administration, **Gilles BONNET**, ouvre la séance à 14h27.

### Informations générales

**M. CARPANO** informe les membres du conseil d'administration que le conseil d'administration en formation restreinte a pris la décision à l'unanimité de retirer le titre de docteur honoris causa à M. Blaise COMPAORÉ. Il remercie les membres du conseil d'administration restreint pour ce geste fort qui marque l'attachement de l'université aux valeurs humanistes et fait honneur à la communauté universitaire.

**M. CARPANO** fait le point sur la politique de site. Des échanges ont eu lieu entre les chefs d'établissements et le ministère afin d'initier une discussion qui devrait aboutir au début du mois de janvier à un contrat de site. Cela se fait dans un contexte particulier dans lequel le mode de financement de l'enseignement supérieur, notamment via l'appel à projets, crée une absence de visibilité sur le moyen terme.

**M. CARPANO** relève un changement de doctrine du ministère, qui se montre plus ouvert à l'idée d'appuyer les établissements dans leur différenciation et dans les projets qu'ils portent. Il observe un tournant par rapport à une période consistant à créer des grandes universités uniques de site.

**M. CARPANO** indique que lors de ces échanges, le ministère a reconnu qu'une approche unitaire sur le site de Lyon ne pouvait pas être menée, compte tenu du nombre et de la diversité des établissements. Il s'agit de construire non pas à partir des institutions mais à partir de projets partagés. Le Collège des Hautes Études Lyon Sciences (CHELS), qui vise à partager des formations, témoigne bien de cela.

**M. CARPANO** rappelle que la COMUE est en refondation et qu'une réécriture des statuts est prévue pour le mois de juin 2023. M. CARPANO informe avoir été nommé vice-président en charge des affaires institutionnelles de la COMUE. L'idée est de construire une COMUE plus expérimentale qui n'aura plus une fonction intégrative mais dont l'idée est de se recentrer sur certaines missions en appui des différentes stratégies des établissements.

**M. CARPANO** estime que le projet porté par l'université Jean Moulin a séduit le ministère. Il souligne que l'établissement est dans une situation saine, qui n'accuse pas de difficultés financières malgré plusieurs contraintes, notamment l'augmentation des coûts d'énergie, que l'établissement sera toutefois en mesure d'absorber. Tout porte à considérer que la situation sera maîtrisée sur l'exercice 2023-2024.

**M. CARPANO** explique que cela tient à plusieurs raisons : une gestion rigoureuse des finances, des dotations supplémentaires, un dynamisme des ressources propres. Il

souligne que l'établissement est très attractif : il fait partie des dix universités les plus demandées sur Parcoursup et des trois universités les plus demandées pour les masters et en particulier pour les masters en droit. M. CARPANO ajoute que l'université Jean Moulin est une université de haut niveau de formation académique, comme en témoignent les taux de résultats aux différentes agrégations.

**M. CARPANO** rappelle dans le même temps que l'université n'est pas un établissement de recherche intensive au sens des critères internationaux en raison d'un profil disciplinaire spécifique. L'identité de l'université Jean Moulin réside dans une recherche appliquée, centrée sur la cité et les grands enjeux sociétaux.

**M. CARPANO** souligne que l'université Jean Moulin est en outre un établissement pilote et modèle sur les questions environnementales abordées du point de vue des sciences humaines et sociales. Elle a été pionnière en matière d'éthique environnementale et de droit de l'environnement. Le projet d'école universitaire de la transition écologique est regardé de près par le ministère.

**M. CARPANO** aborde enfin la question du prochain contrat de plan État-Région (CPER), qui n'a pas été officiellement signé mais pour lequel un accord est proche. Une demande d'environ 20 millions d'euros a été faite pour l'établissement (près de 7 millions d'euros pour le campus de Bourg-en-Bresse et près de 14 millions d'euros pour les campus de la manufacture et le site des quais).

**M. CARPANO** précise que cette demande poursuit trois grands projets sur le site de Lyon : une rénovation énergétique pour le site des quais, le projet de l'avant-corps à la manufacture des tabacs qui servira de tiers-lieu consacré à la vie étudiante et les travaux de rénovation des amphithéâtres de la manufacture des tabacs qui incluent notamment un projet d'installation de panneaux photovoltaïques sur le toit de la manufacture des tabacs.

**M. CARPANO** salue cet aboutissement et remercie celles et ceux qui ont été investis, au sein des équipes d'hier comme d'aujourd'hui, dans la bonne gestion de l'université qui permet aujourd'hui d'être crédible au regard des partenaires et financeurs.

### **Partie A – 1. Création du Centre de compétences en langues et approbation de ses statuts**

**M. BONNET** évoque la création d'un nouveau service général, le Centre de compétences en langues, qui succède à la Maison des langues, dont les missions et l'organisation ont été repensées par un groupe de travail dirigé par M. JOBERT et Mme SUSENNA.

**Mme SUSENNA** explique que le Centre de compétences en langues a bénéficié de travaux de rénovation qui permettent la mise en place de missions différentes de celles de la Maison des langues. Ces missions se concentrent sur l'apprentissage des langues étrangères et du français pour les étudiants et pour les personnels, sur la préparation des certifications en langues (TOEIC, TOEFL) et sur l'élargissement de la palette des langues enseignées à l'université avec notamment des possibilités d'autoformation dans des langues rares. L'objectif est aussi de faire de ce centre un

lieu vivant pour la pratique des langues, par exemple en libérant des plages horaires pour des conversations entre les étudiants, encadrés par des tuteurs ou enseignants.

**M. BONNET** remercie Mme SUSENNA pour cette présentation. Il souligne le caractère hybride de cet espace, qui en fait un tiers-lieu linguistique prêt à accueillir les étudiants comme les personnels. Il remercie M. Lionel SOK, personnel administratif au sein de l'ancienne Maison des langues et du nouveau Centre de compétences en langues, d'avoir assisté à cette partie du conseil d'administration.

**M. BONNET** précise que le vote de ce projet de délibération porte sur la création du Centre de compétences en langues, sur ses statuts et sur sa mise en œuvre puisque cette délibération s'appliquera à compter du 15 octobre 2022.

*En l'absence de question supplémentaire, il est procédé au vote.*

La création du Centre de compétences en langues et l'approbation de ses statuts sont adoptées à l'unanimité des membres par :

- ✓ Nombre de membres présents et représentés : 22
- ✓ Nombre de voix pour : 22
- ✓ Nombre de voix contre : 0
- ✓ Nombre d'abstention : 0

### **Partie A – 2. Structure budgétaire 2023 modifiée**

**M. BONNET** déclare que ce point est directement lié au précédent puisqu'il s'agit de modifier la structure budgétaire 2023 pour intégrer la création du Centre de compétences en langues.

**M. MARMOZ** confirme qu'il s'agit d'acter le remplacement du centre d'activité budgétaire de la Maison des langues par le Centre de compétences en langues.

*En l'absence de question supplémentaire, il est procédé au vote.*

La structure budgétaire 2023 modifiée est adoptée à la majorité des membres par :

- ✓ Nombre de membres présents et représentés : 22
- ✓ Nombre de voix pour : 19
- ✓ Nombre de voix contre : 0
- ✓ Nombre d'abstentions : 3

### **Partie A – 3. Campagne d'emploi 2023 partie 1**

**M. BONNET** précise que le premier volet de la campagne d'emploi a été présenté en comité technique le 4 octobre 2022 et en conseil académique réuni en formation restreinte ce jour, le 11 octobre 2022. Il donne la parole à Mme LEBEAU.

**Mme LEBEAU** explique qu'il s'agit de la première partie de la campagne d'emploi qui concerne uniquement les personnels du second degré.

**Mme LEBEAU** présente les trois postes ouverts à la mutation, qui correspondent à des vacances de postes liées à des mobilités d'enseignants. Ces postes concernent la faculté des langues (un poste en anglais et un poste en espagnol) et l'IAE Lyon (un poste en mathématiques).

*En l'absence de question supplémentaire, il est procédé au vote.*

La campagne d'emploi 2023 partie 1 est adoptée à l'unanimité par :

- ✓ Nombre de membres présents et représentés : 22
- ✓ Nombre de voix pour : 22
- ✓ Nombre de voix contre : 0
- ✓ Nombre d'abstention : 0

### Partie A – 4. Rapport social unique

**M. BONNET** donne la parole à Mme FERRARI-BREEUR pour présenter le rapport social unique.

**Mme FERRARI-BREEUR** explique que ce rapport social unique remplace le bilan social et contient des indicateurs qui figuraient déjà dans le bilan social. Elle précise que ce rapport social unique permettra d'améliorer la qualité du dialogue social. Elle souligne la qualité du pôle amélioration de la qualité et appui au pilotage (PAQAP), qu'elle remercie pour la qualité des bilans statistiques fournis.

**Mme PERICHON** présente le cadre légal du passage au rapport social unique. Elle expose ensuite la méthodologie suivie pour construire ce rapport, dont elle résume enfin les principaux chiffres du rapport social unique.

**M. BONNET** remercie Mme PERICHON pour cette présentation et l'ensemble du PAQAP pour ce travail.

**Mme ABRAVANEL-JOLLY** revient sur un point abordé dans le rapport social unique, le taux d'encadrement, qui est l'un des plus bas de France. Elle souhaite savoir si des pistes existent pour espérer une amélioration future.

**M. CARPANO** répond que l'université Jean Moulin est l'une des universités les moins bien dotées de France. Une augmentation du plafond d'emploi est prévue mais le retard reste difficile à combler. Les contraintes budgétaires actuelles de l'Etat sont une difficulté supplémentaire. L'université Jean Moulin a cependant une situation financière saine, ce qui doit être valorisé.

**M. VINOT** suggère la création de postes de chaire de professeur junior. Il revient ensuite sur la présentation du rapport social unique. Il constate une érosion du nombre de BIATS titulaires ainsi qu'une baisse des primes versées aux enseignants. Il observe également que la majorité des personnels administratifs ne sont pas en composantes. Il relève en outre que trois cent personnels de l'établissement sont concernés par la garantie individuelle du pouvoir d'achat (Gipa) et par l'indemnité différentielle du salaire minimum de croissance (Smic). Il remarque que, dans le même temps, les prestations sociales gérées par le service d'action culturelle et sociale (SACSO) ont diminué et que les actions sociales et culturelles ont baissé de moitié, au même titre que les aides versées dans le cadre de la commission sociale.

**M. BONNET** explique, s'agissant de la demande de rééquilibrage des personnels administratifs en composantes, que le dialogue de la présidence avec les doyens et directeurs a précisément pour but d'identifier d'éventuels besoins de personnels, notamment dans les services de scolarité de filières sous tension.

**M. BONINCHI** reconnaît que l'augmentation du nombre de bénéficiaires de la Gipa est un signe inquiétant. En ce qui concerne la question de l'indemnitaire enseignant, il rappelle que, si celui-ci est historiquement faible, un effort a été fait lors de la conférence sociale. Il explique que les baisses temporaires des prestations du service d'action culturelle et sociale (SACSO) sont liées au contexte de crise sanitaire.

**Mme FERRARI-BREEUR** souligne que l'établissement n'a pas de marge de manœuvre sur certains aspects, comme l'augmentation de la Gipa qui touche l'ensemble de la fonction publique et que l'établissement ne peut pas compenser. En ce qui concerne les prestations sociales, Mme FERRARI-BREEUR confirme que l'effet de la crise sanitaire du covid-19 s'est prolongé sur 2021.

**Mme LEBEAU** ajoute que la question du nombre de personnels BIATS doit s'analyser dans un contexte de forte mobilité des agents. Le statut impose de réserver des postes pour permettre la réintégration de ces agents, ce qui explique un phénomène de départ de fonctionnaires remplacés temporairement par des contractuels. Il ne s'agit pas d'une politique de remplacement de fonctionnaires par des contractuels.

**M. VINOT** interroge Mme LEBEAU sur l'augmentation de la durée moyenne des congés maladie des BIATS.

**Mme LEBEAU** répond que, en parallèle de ce constat, le nombre d'agents arrêtés diminue. C'est un indicateur qui fait l'objet d'un suivi attentif.

**Mme LEDENTU** revient sur la présentation du rapport social unique et suggère que soient identifiées les disciplines CNU couvertes par les congés pour recherches ou conversions thématiques (CRCT).

**M. BONNET** et **M. BONINCHI** répondent qu'il s'agit d'une suggestion intéressante qui pourra être prise en compte.

*En l'absence de question supplémentaire, il est procédé au vote.*

Le rapport social unique est adopté à l'unanimité des membres par :

- ✓ Nombre de membres présents et représentés : 21
- ✓ Nombre de voix pour : 21
- ✓ Nombre de voix contre : 0
- ✓ Nombre d'abstention : 0

### **Partie A – 5. Présentation du rapport d'activité de la référente déontologue**

**M. BONNET** rappelle le rôle de la référente déontologue et alerte.

**Mme UNTERMAIER-KERLEO** se présente ainsi que le rôle du référent déontologue et référent alerte, qu'elle exerce depuis le mois de janvier 2020.

**Mme DELPLA** ajoute que le travail de la référente déontologue pourrait être amplifié par l'arrêté doctorat modifié au 31 août 2022 qui ouvre la possibilité de faire des thèses au sein d'organismes privés, ce qui ne manquera pas de soulever de nouvelles problématiques. Cela devra être soumis à l'appréciation du référent déontologue afin de réfléchir à un cadre commun en partenariat avec les écoles doctorales.

**Mme UNTERMAIER-KERLEO** se tient à disposition pour réfléchir à un cadre sur le sujet en partenariat avec la référente intégrité scientifique.

**M. CARPANO** remercie Mme UNTERMAIER-KERLEO pour sa présentation et pour le travail exemplaire réalisé par la référente déontologue.

**Mme FERRARI-BREEUR** abonde en ce sens et souligne notamment l'implication de Mme UNTERMAIER-KERLEO à la fois dans le traitement des situations individuelles et dans l'élaboration d'une politique menée en matière de ressources humaines.

**M. BONNET** se joint à ces remerciements et indique que le rapport d'activité de la référente déontologue était présenté pour information au conseil d'administration.

#### **Partie A – 6. Modification des tarifs édition**

**M. VILES** présente la révision des tarifs du service édition, conséquence de la hausse des coûts des fournitures et notamment du papier. Il a fallu renouveler le marché de commande de papier en juillet 2022.

**Mme LEDENTU** constate que les prix en commande interne sont inférieurs aux prix en commande extérieure. Elle souhaite savoir ce qui explique que soient maintenues des commandes extérieures.

**M. VILES** explique que la commande extérieure vise des tiers ou partenaires de l'université, qui ont un coût majoré plus proche du coût réel.

**M. BONNET** remercie M. VILES et M. OVE pour le travail réalisé.

*En l'absence de question supplémentaire, il est procédé au vote.*

La modification des tarifs édition est adoptée à l'unanimité des membres par :

- ✓ Nombre de membres présents et représentés : 21
- ✓ Nombre de voix pour : 21
- ✓ Nombre de voix contre : 0
- ✓ Nombre d'abstention : 0

#### **Partie A – 7. Admission en non-valeur**

**M. LE NAOUR** présente l'admission en non-valeur.

*En l'absence de question supplémentaire, il est procédé au vote par bulletin secret.*

L'admission en non-valeur est adoptée à l'unanimité des membres par :

- ✓ Nombre de membres présents et représentés : 21
- ✓ Nombre de voix pour : 21
- ✓ Nombre de voix contre : 0
- ✓ Nombre d'abstention : 0

*Le résultat du vote annoncé en séance, qui mentionnait 23 voix pour, a été corrigé après un nouveau comptage des voix à l'issue de la séance.*

### **Partie A – 8. Désignation des étudiants au conseil des sports**

**M. BONNET** explique que la composition du collège des usagers du conseil des sports de l'établissement doit être renouvelée.

**M. DE BOEVER** confirme que trois des quatre membres du collège étudiants ont quitté l'établissement. Sont proposés Mme Eva KRUPKA, étudiante en troisième année de licence à la faculté de droit, Mme Alyssia BESSON, étudiante en troisième année de licence à la faculté de droit et M. Clément MAYO, étudiant en deuxième année de licence à l'IAE Lyon.

**M. BONNET** demande combien de temps dure le mandat d'un membre étudiant au conseil des sports.

**M. DE BOEVER** répond que le mandat est de deux ans mais que les étudiants quittent généralement l'établissement en cours de mandat.

*En l'absence de question supplémentaire, il est procédé au vote.*

La désignation des étudiants au conseil des sports est adoptée à l'unanimité des membres par :

- ✓ Nombre de membres présents et représentés : 21
- ✓ Nombre de voix pour : 21
- ✓ Nombre de voix contre : 0
- ✓ Nombre d'abstention : 0

### **Partie A – 9. Taux de rémunération des moniteurs de BU**

**Mme LEBEAU** explique qu'il s'agit de la rémunération des moniteurs étudiants qui interviennent au sein du service commun de la documentation (SCD). Depuis 2017, la rémunération de ces moniteurs étudiants n'a pas été revue. Il est donc proposé de réviser le taux horaire brut en le fixant à 12,18 euros à compter du 1<sup>er</sup> septembre 2022, ce qui correspond à une majoration de 1,11 euro par rapport au taux horaire du Smic. L'ensemble des moniteurs étudiants sont rémunérés sur ce taux horaire quel que soit le moment de leur intervention au sein du service.

**M. VINOT** juge cette revalorisation bienvenue. Il s'interroge sur la possibilité d'avoir un panorama plus général de l'ensemble des rémunérations proposées aux étudiants dans le cadre de ce type d'activité.

**Mme LEBEAU** rejoint cette considération et juge un tel panorama nécessaire, eu égard notamment aux récentes augmentations du Smic.

*En l'absence de question supplémentaire, il est procédé au vote.*

Le taux horaire de rémunération des moniteurs étudiants est adopté à l'unanimité des membres par :

- ✓ Nombre de membres présents et représentés : 21
- ✓ Nombre de voix pour : 21
- ✓ Nombre de voix contre : 0
- ✓ Nombre d'abstention : 0

### **Partie B – 1. Organisation pédagogique**

**M. BONNET** présente les points de cette partie, qui ont déjà fait l'objet d'un vote en commission de la formation et de la vie universitaire le 27 septembre 2022 :

- concernant la faculté de droit : la maquette 2022-2023 du Master de droit public approfondi des affaires et la création du module « Innovation et droit » ;
- l'accréditation de deux parcours dans une spécialité de LP de BUT ;
- Sur proposition du SGRI : le programme de formation du parcours Mohammed Arkoun, le calendrier de procédure de candidature individuelle pour les étudiants étrangers, la liste des formations proposées aux étudiants relevant de la procédure Etudes en France, le tarif du programme French Summer School.

**Mme LEDENTU** demande pourquoi, s'agissant du parcours Mohammed Arkoun, il est fait référence parfois à un directeur pédagogique du parcours et d'autres fois à un coordinateur qui assure la direction pédagogique du parcours.

**Mme PHILIP-GAY** explique qu'il s'agit de la même personne, qui remplit les deux missions de direction pédagogique et de coordination.

### **Partie B – 2. Questions financières**

**M. BONNET** présente les points de cette partie, qui ont été examinés en commission de la formation et de la vie universitaire le 27 septembre 2022 :

- l'attribution des dotations CVEC aux services de l'université ;
- les tarifs des diplômes d'établissement concernant l'IAE.

**M. KLIOUA** souhaite savoir sur quel fondement la clinique juridique est financée via le mécanisme de la CVEC.

**Mme KRIEF** répond que la clinique juridique est un service d'orientation juridique hébergé par la faculté de droit et qu'une association étudiante référencée a fait cette demande de subvention. La clinique juridique a pour but d'apporter des éléments de réponse aux étudiants qui ont besoin d'un accompagnement juridique. Un projet de clinique ambulante est actuellement en cours pour accompagner les étudiants d'autres sites.

**M. KLIOUA** demande à quoi correspond UNICAP.

**Mme KRIEF** explique qu'il s'agit d'un projet porté par le pôle vie étudiante en lien avec le pôle handicap et le service des affaires culturelles. Il s'agit de mettre en valeur des étudiants de l'établissement en situation de handicap dans leur quotidien, à travers un reportage photo, des textes, des films ou encore une exposition.

**M. BONNET** souligne que cette collaboration entre services s'inscrit dans une démarche volontariste de prise en considération des questions d'accessibilité et d'insertion. Il ajoute qu'un schéma directeur pluriannuel du handicap est en cours d'élaboration et sera prochainement présenté au conseil d'administration.

### Partie B – 3. Conventions pour approbation

**M. BONNET** présente les conventions présentées pour approbation.

*En l'absence de question supplémentaire, il est procédé au vote. M. BONNET précise que l'ensemble des points de la partie B sont votés en bloc.*

L'ensemble des points de la partie B est adopté à l'unanimité des membres par :

- ✓ Nombre de membres présents et représentés : 21
- ✓ Nombre de voix pour : 21
- ✓ Nombre de voix contre : 0
- ✓ Nombre d'abstention : 0

### Partie C – Conventions pour information

**M. BONNET** présente les conventions présentées pour information.

**M. VINOT** souhaite apporter un point de vigilance sur l'accord de coopération entre l'institut de diplomatie de Chine et l'université Jean Moulin. Il estime qu'une certaine prudence est de mise lors des conventionnements de l'établissement avec la Chine.

**M. CARPANO** exprime son accord. Il s'agit d'un point de vigilance particulier. Cela soulève la question politique de savoir avec quelles universités il faut s'associer. Il faut s'assurer des garanties offertes par les établissements partenaires, notamment en matière de respect de la liberté académique.

**Questions diverses**

**Mme VAUTRIN-VILLOND** souhaite évoquer la baisse de température dans les locaux. Elle demande s'il est possible de garantir une température de 19 degrés dans les locaux lors de la période hivernale à venir.

**M. CARPANO** répond qu'il faudra veiller au confort de travail des personnels afin de garantir leur qualité de vie au travail. Il faudra alerter le moment venu si la température entraîne des difficultés dans le travail.

**M. MARMOZ** ajoute que l'université n'est pas chauffée à l'électricité ou au gaz mais par le chauffage urbain et plus précisément par l'énergie produite par la combustion de déchets. L'université est moins dépendante que d'autres établissements chauffés à l'électricité et au gaz et se trouve ainsi moins exposée au risque de pénurie.

**M. CARPANO** ajoute que certains établissements ont pris des décisions radicales qui ne sont pas à l'ordre du jour à l'université Jean Moulin. Le coût total de l'augmentation de l'électricité pour l'établissement sera maîtrisé.

**M. BONNET** rappelle que l'établissement va produire un plan de sobriété énergétique, qui comprendra un panel de mesures qui ne visent en aucun cas à porter atteinte à la qualité de vie au travail des personnels et des usagers.

**Mme VAUTRIN-VILLOND** souhaite savoir à quelle date seront livrés les nouveaux logiciels et plateformes de scolarité déployés à l'université (Pégase, TrouveMonMaster). Elle demande si un accompagnement et une formation sont prévus pour leur utilisation.

**Mme KRIEF** répond que ces plateformes ne sont pas toutes développées par l'université. En ce qui concerne TrouveMonMaster, les vice-présidents en charge de la formation sont invités à une réunion le 9 novembre 2022 pour discuter avec le ministère de cette nouvelle plateforme dont la mise en place est prévue à la rentrée 2023. Il y aura, comme pour Parcoursup, des formations.

**M. BONNET** évoque le logiciel Pégase. La précaution a été prise de repousser d'un an la mise en œuvre de ce logiciel, dont le développement de certaines fonctionnalités par l'AMUE a pris du retard. Il estime qu'il ne faut pas imposer aux personnels de l'établissement la mise en place précipitée d'un logiciel inachevé.

**Mme VAUTRIN-VILLOND** alerte sur la difficulté pour les gestionnaires de scolarité de se former à l'utilisation de plusieurs logiciels en même temps.

**M. BONNET** rappelle que les temporalités sont différentes. Les temps de sensibilisations et formations à ces logiciels et plateformes ont déjà débuté et ne se superposent pas totalement, ce afin de permettre leur bonne acquisition.

**Mme ABRAVANEL-JOLLY** revient sur la question des coûts énergétiques. Elle constate que la climatisation fonctionne parfois toute la journée dans des salles et locaux où cela n'est pas nécessaire.

**M. BONNET** répond que ces dysfonctionnements, localisés et ponctuels, ont bien été pris en compte.

**Mme LEDENTU** évoque le départ de M. Emilien SANCHEZ, directeur de la FC3, et souhaite savoir si une réflexion est en cours pour que le service ne pâtisse pas de cette situation de vacance.

**Mme KRIEF** explique qu'elle assume la direction de la FC3 par intérim et qu'une réflexion est en cours sur les différentes possibilités envisageables pour assurer la direction de ce service.

**Mme LEDENTU** fait en outre observer que la maison du directeur, sur le campus de la manufacture des tabacs, semble fermée.

**M. CARPANO** assure que la maison du directeur est bien employée actuellement et que diverses réunions s'y tiennent.

**M. KLIQUIA** souhaite alerter sur l'état de certains sanitaires, notamment sur les bâtiments Athéna et Dugas du campus des quais.

**M. BONNET** va en informer la direction de l'immobilier et de la logistique.

**M. VINOT** remercie le président pour ses propos liminaires qui permettent de mieux comprendre la politique de site. Il souhaiterait qu'un point d'ordre général de ce type soit mis à l'ordre du jour de prochaines séances, par exemple en matière de politique internationale, de politique immobilière ou de politique numérique.

**M. CARPANO** marque son accord avec cette proposition. Il souligne que le conseil d'administration doit être un lieu d'échange stratégique sur les grandes thématiques d'établissement.

**Mme CRABOUILLET** demande s'il est possible qu'un point soit fait sur l'épicerie sociale et solidaire lors d'un prochain conseil d'administration.

**M. BONNET** répond qu'il est prévu de présenter un bilan de l'activité et du fonctionnement de l'épicerie sociale et solidaire. Il remercie tous les partenaires qui ont permis l'ouverture de cet espace.

**L'ordre du jour ayant été épuisé et les membres n'ayant pas d'autres questions à poser, la séance est levée à 17h20.**

**Pour le président de l'université Jean Moulin et par délégation,  
Le premier vice-président, chargé du conseil d'administration,  
du pilotage et de la stratégie numérique**



**Gilles BONNET**